

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2025-04	08/04/2025	Vote du CFU 2024	87
2025-05	08/04/2025	Vote des taux des taxes communales année 2025	88-89
2025-06	08/04/2025	Vote du Budget Primitif 2025 de la commune	90-91
2025-07	08/04/2025	Changement menuiseries salle des fêtes	92
2025-08	08/04/2025	Recrutement de 6 agents contractuels sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques, période estivale	93-94

CFU 2024

N°2025-04
Le 08 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre d'exprimés : 12 / Vote Pour : 12 Contre : 0
Absentations : 0

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
Résultats reportés 2024		73 066,21	288 428,08		215 361,87	
Part affecté à l'investissement	288 428,08					
Opérations de l'exercice	890 953,47	1 049 546,23	329 325,78	629 723,77	1 220 279,25	1 679 270,00
Résultats de l'exercice	890 953,47	158 592,76	617 753,86	629 723,77	1 435 641,12	458 990,75
TOTAUX CUMULES		1 122 612,44				1 679 270,00
Reste à réaliser		1 122 612,44				
TOTAUX CUMULES	890 953,47	1 122 612,44	617 753,86	629 723,77	1 435 641,12	1 679 270,00
Résultats		231 658,97		11 969,91		243 628,88

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du CFU relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. BACQUE G. BAUWEN C. GAY G. CAPERAN R. FOURMENT P. HILLAIRE N. LABROQUERE M. ARAUJO DA SILVA M. DULAC F.,
Excusés : MAURY G.

Madame Christel BAUWEM a été nommée secrétaire

Madame Marie NADALET, maire a quitté la salle au moment du vote

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le

Publié le



Marie NADALET
Maire

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250408-2025_04-BF

(Handwritten signatures and notes)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 13
votants : 13

Séance du 08 avril 2025
L'an deux mille vingt cinq
et le huit avril
à 20 h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame marie NADALET, Maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. GAY G. DULAC F.
LABROQUERE M. FOURMENT P. ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G.
BAUWEN C. CAPERAN R.
Excusés : MAURY G.
Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Date convocation

02 avril 2025

Date affichage

02 avril 2025

Objet délibération :

Vote des taux des taxes communales année 2025

N°2025-05

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- De maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	34,87	34,87
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,79	36,79
Taxe Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	5,67	5,67

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 031-213105653-20250408-2025_05-DE

Où l'exposé de madame le maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,87
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 36,79
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 5,67

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250408-2025_05-DE



Marie NADALET
Maire



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 565 VALENTINE
ARRONDISSEMENT : 31 SAINT GAUDENS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-GAUDENS

TAUX
FDL

2025

N° 1259 COM (2)

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le
ID : 031-213105653-20250408-2025_05-DE

1. D. TAUX DE LA COMMUNE

1. D. TAUX DE LA COMMUNE
a. Taxe foncière bâtie :
b. Taxe foncière non bâtie :
c. Taxe d'habitation, QPPV, Mayotte
d. Taxe sur les logements sociaux et longue durée

824	0	161 544	0
-----	---	---------	---

2. BASES EXONÉRÉES

2. BASES EXONÉRÉES
Taxe foncière bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)
Cotisation foncière des entreprises
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

524 522	3 514
---------	-------

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

3. BASES DE TAXE D'HABITATION
a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants
e. Bases dégrévées majo THS

88 200	>>>	8 969
--------	-----	-------

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES
a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

>>>	0	0,485327	12,97	21,90
-----	---	----------	-------	-------

5. RÉFORMES FISCALES

5. RÉFORMES FISCALES
a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	50,35	125,98	3,46000	122,42
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	96,62	241,55	23,35000	218,20
Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,36	70,90	13,09000	57,81
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	10,89
b. Taux maximum de la majo	0,726

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	>>>
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	>>>
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

32,90



COMMUNE : **565 VALENTINE**
 ARRONDISSEMENT : **31 SAINT GAUDENS**
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE SAINT-GAUDENS**

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

II - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits références 2025	Taux votés 2025	Produits attendus 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 600 131	34,87	122,42	1 622 000	565 591	34,87	565 591
Taxe foncière non bâties (TFNB)	21 438	36,79	218,20	21 800	8 020	36,79	8 020
Taxe d'habitation (TH)	102 226	5,57	57,81	88 200	5 001	5,67	5 001
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	578 612			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	578 612		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

III - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	0			162 987	0	0	-374 237	-211 250

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	578 612	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-211 250	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	367 362
---	---------	---	---	----------	---	---	---------

A TOULOUSE

Le 25 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 HUGUES PERRIN

Le 10 avril 2025
 Pour la Commune,
 Marie NADALET
 MAIRE



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
 Reçu en préfecture le 10/04/2025
 Publié le
 ID : 031-213105653-20250408-2025_05-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE **VALENTINE**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250408-2025_06-BF

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 13
votants : 13

Séance du 08 avril 2025
L'an deux mille vingt cinq
et le huit avril
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N BACQUEG.
LABROQUERE M. FOURMENT P. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.
HILLAIRE L. DULAC F. BAUWEN C. CAPERAN R
Excusés : MAURY G.

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Date convocation :

02 avril 2025

Date affichage :

02 avril 2025

Objet délibération : Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune /Affectation des résultats de fonctionnement 2024
N°2025-06

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de madame marie NADALET après
avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 :
ce jour considérant à l'unanimité, statuant sur l'affectation de fonctionnement de l'exercice 2024,
constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

Sections	Résultat 2024	Part affectée à Investissement	Résultat de l'exercice 2024	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
Investissement	- 288 428,08	288 428,08	300 397,99	11 969,91
Fonctionnement	73 066,21		158 592,76	231 658,97
Total	215 361,87	288 428,08	458 990,75	243 628,88

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	231 658,97
<p>Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</p> <p>Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</p> <p>Total affecté au c/1068</p> <p>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</p>	231 658,97
<p>Excédent global cumulé au 31/12/2024 Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement du budget de la commune</p>	231 658,97

- d'approuver le budget primitif 2025 en euros :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 255 527,76	1 255 527,76
INVESTISSEMENT	508 399,10	508 399,10
TOTAL	1 763 926,86	1 763 926,86

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<p>Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le ID : 031-213105653-20250408-2025_06-BF</p>
--

Marie NADALET
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 13
votants : 13

Séance du 08 avril 2025
L'an deux mille vingt cinq
et le huit avril
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mmadame Marie NADALET, Maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N.
LABROQUERE M. FOURMENT P. BAUWEN C. GAY G.
BACQUE G. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. DULAC F.
Excusés : MAURY G.

Date convocation
02 avril 2025

Date affichage
02 avril 2025

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Changement menuiseries salle des fêtes
N°2025-07

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de changer les fenêtres anciennes de la salle des fêtes, en mauvais état et qui ne sont plus étanches. Elle présente les devis de la société Lafforgue Jean SAS et de l'entreprise De Carvalho et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la société.

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société De Carvalho pour un montant de 31 573,02 € HT soit 37 887,62 € TTC
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2313 dans le BP 2025
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses :	31 573,02 €
Recettes :	
Aide du Département (40%) :	12 629,21 €
Fonds propres :	18 943,81 €
Total :	31 573,02 €
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le ID : 031-213105653-20250408-2025_07-DE

Marie NADALET, maire



Date convocation

02 avril 2025

Date affichage

02 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mille vingt quatre

et le huit avril

à 20 h 30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, , sous

la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. GAY G.

LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R. BAUWEN C. BACQUE G.

ARAUJO DA SILVA M. DULAC F.

Excusés : MAURY G.

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Objet délibération : Recrutement de 6 agents contractuels sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques, période estivale

N° 2025-08

Le conseil municipal de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23.2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale dans les services techniques à savoir l'entretien des espaces verts, la tonte, l'arrosage, le désherbage, l'entretien des locaux scolaires, l'organisation de la fête locale et de la foire à l'ancienne.

Sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au vu les raisons sus-énoncées, et pour une période allant du 1^{er} juin 2025 au 30 septembre 2025.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 031-213105653-20250408-2025_08-DE

Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien dans les services techniques pour une quotité totale de 35 heures par semaine.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire

Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le ID : 031-213105653-20250408-2025_08-DE
